



La Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé - RQTH

En définition

La Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques

« Est considérée comme travailleur handicapé, toute personne dont les possibilités d'obtenir ou conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. »

Est-ce fait pour moi ?

Tu te demandes si la démarche est pertinente ou non à ton sujet ?

Les managers, RRH, Correspondant Handicap et Emploi, le médecin du travail et l'action sociale, sont en mesure de te renseigner et d'échanger avec toi sur la RQTH.

La SNCF a d'ailleurs signé un partenariat avec Ariane Conseil. En te rendant à l'adresse suivante :

<https://www.pass-handicap.fr/sncf> , et dans le module « la RQTH c'est pour moi ou pas ,» tu trouveras des informations qui t'aideront à prendre une décision.

Comment être reconnu travailleur handicapé ?

La demande de RQTH se fait auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de ton lieu de résidence, soit en retirant le dossier sur place, soit directement sur le site internet

<https://mdphenligne.cnsa.fr>

La RQTH est personnelle, tu n'as aucune obligation d'en faire part à l'employeur. Cependant, grâce à l'accord travailleur handicapé signé à la SNCF jusqu'en 2021 minimum, sur chaque territoire SNCF , des Correspondants Handicap et Emploi (CORHE) seront à ton écoute et t'aideront si tu le souhaites à constituer ton dossier.



DÉFICIENCE
AUDITIVE



DÉFICIENCE
VISUELLE



DÉFICIENCE
VISUELLE



DÉFICIENCE
MOTEUR



DÉFICIENCE
MENTALE



DÉFICIENCE
D'ÉLOCUTION

